

RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00359

Numéro SIREN : 398 024 562

Nom ou dénomination : ROBINET SAS

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2019 sous le numéro de dépôt 5729

Greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 08/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/5729

Déposant :

Nom/dénomination : ROBINET SAS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

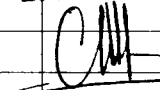
N° SIREN : 398 024 562

N° gestion : 1994 B 00359

DU 08 JUIL. 2019
Formulaire n° 2032 (annexe I) du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise <u>SAS ROBINET</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>76 RUE DE LA PARLETTE 63000 CLERMONT FERRAND</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>3 9 8 0 2 4 5 6 2 0 0 0 1 7</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, <u>31/12/2018</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 893		
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	87 478		
		Constructions	AP	AQ	366 442		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 166 258		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 276 075		
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY	5 677		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	20		
TOTAL (II)		BJ	BK	3 907 846	2 800 797	1 107 049	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	6 959	6 959	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 181 753	43 905	1 137 848
		Autres créances (3)	BZ	CA	97 391		97 391
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	1 034 763		1 034 763	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	32 734		32 734	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 353 602	43 905	2 309 697	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	2 844 702	6 261 449	3 416 746	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président



Cegrid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032




Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ROBINET		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 273 350)	DA		273 350
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		27 335
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		419 073
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		49 283
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		32 532
		TOTAL (I)	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		171 500
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		883 211
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		85 454
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		6 212
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		932 287
	Dettes fiscales et sociales	DY		530 136
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		5 636
	Autres dettes	EA		608
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		124
		TOTAL (IV)	EC	2 443 671
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 416 746
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		1 792 058
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		2 050	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ROBINET		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *			
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	6 708 089	FE	FF	6 708 089	
		FG	30 163	FH	FI	30 163	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 738 252	FK	FL	6 738 252	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	635	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	236 512	
	Autres produits (1) (11)				FQ	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 975 406
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	1 690 963	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(3 513)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	3 033 849	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	77 813	
	Salaires et traitements*				FY	1 202 601	
	Charges sociales (10)				FZ	552 732	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	294 579
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Autres charges (12)				GD	120 000	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	2 812
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GF	6 971 838	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GG	3 568	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 613	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	1 613	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 161	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	3 161	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 547)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	2 020	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ROBINET</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 17 801	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 29 816	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC 696	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 48 314	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 1 292	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 1 548	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 2 840	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI 45 473	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK (1 790)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 7 025 334	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 6 976 050	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN 49 283	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY 7 200
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP
			- Crédit bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1 46 512
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4 2 804
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
Voir état annexe			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Caluque

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous



Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 013
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéficiaires)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	279
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	1 548
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	2 840
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Débits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéficiaires	17 690
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	110
Produits des cessions d'éléments d'actif	29 816
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	696
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	48 314



Leblanc

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS ROBINET

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ROBINET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 416 747 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 49 284 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les changements de méthodes de comptabilisation suivants sont intervenus en 2018 :

- Changement de schéma de comptabilisation des ventes de sous-traitance avec paiement direct par le maître d'ouvrage : à partir du 1er janvier 2018 pour les opérations dont la société Robinet est donneur d'ordre, sont comptabilisés en chiffre d'affaires (sous-traitance à 20%) ainsi qu'en dépenses (sous-traitance) la part de chiffre d'affaires confiée à un sous-traitant.
- Changement de schéma de comptabilisation des locations d'appartement : à partir du 1er janvier 2018 les loyers sont comptabilisés en produits pour leur valeur brute et les dépenses liées aux locations sont comptabilisées en charges.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Voir rapport de l'expert comptable

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 5 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Voir rapport de l'expert comptable

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 54 683 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Voir rapport de l'expert comptable



Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

- Abandon du décalage de paye au cours de l'année 2018 : les taxes assises sur salaires figurant dans comptes de l'année 2018 comportent 13 mois.

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 894			5 894
Immobilisations incorporelles	5 894			5 894
- Terrains	70 101	17 378		87 479
- Constructions sur sol propre	210 039	156 404		366 443
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 821 526	473 281	128 548	2 166 259
- Installations générales, agencements aménagements divers	159 719	17 491	1 487	175 723
- Matériel de transport	1 043 916	11 833	9 301	1 046 448
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 320	24 584		53 904
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		5 677		5 677
Immobilisations corporelles	3 334 621	706 649	139 336	3 901 933
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 520		1 500	20
Immobilisations financières	1 520		1 500	20
ACTIF IMMOBILISE	3 342 034	706 649	140 836	3 907 847

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		706 649		706 649
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		706 649		706 649
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		139 336	1 500	140 836
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		139 336	1 500	140 836

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 894			5 894
Immobilisations incorporelles	5 894			5 894
- Terrains	47 235			47 235
- Constructions sur sol propre	157 601	6 257		163 857
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 461 141	179 949	128 448	1 512 641
- Installations générales, agencements aménagement divers	105 157	17 286		122 443
- Matériel de transport	838 619	88 766	9 300	918 084
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 322	2 321		30 644
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 638 073	294 579	137 748	2 794 904
ACTIF IMMOBILISE	2 643 967	294 579	137 748	2 800 798

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 311 899 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20		20
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 181 753	1 181 753	
Autres	97 392	97 392	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	32 735	32 735	
Total	1 311 899	1 311 879	20

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients -factures à établir	214 994
Fournisseurs -avoirs à recevoir	3 238
Etat - produits à recevoir	2 246
Divers - produits à recevoir	28 962
Total	249 440

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 273 350,00 euros décomposé en 39 050 titres d'une valeur nominale de 7,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
FINANCIERE ROBINET 63000 CLERMONT FERRAND	98,71	38 548,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
MONSIEUR MIGNOT ALAIN 63830 NOHANT	1,28	500,00
ROBINET Charles 63400 CHAMALIERES		1,00
MONSIEUR ROBINET Michel 63000 CLERMONT FERRAND		1,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	31 680	1 549	696	32 533
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	31 680	1 549	696	32 533
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		1 549	696	

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	241 500	120 000	190 000		171 500
Total	241 500	120 000	190 000		171 500

Répartition des dotations et des
reprises de l'exercice :

Exploitation	120 000	190 000
Financières		
Exceptionnelles		

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 437 459 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 050	2 050		
- à plus de 1 an à l'origine	881 161	235 761	593 591	51 809
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	932 288	932 288		
Dettes fiscales et sociales	530 136	530 136		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 636	5 636		
Autres dettes (**)	86 064	86 064		
Produits constatés d'avance	124	124		
Total	2 437 459	1 792 059	593 591	51 809
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	628 483			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	192 931			
(**) Dont envers les associés	3 360			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 3 360 euros.

Capital restant dû au 31/12/2018 : 881 K€

Intérêts restant dus au 31/12/2018 : 12 K€

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	405 662	482 901	482 901
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	405 662	482 901	482 901

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Garantie de l'emprunt Arkea de 24.9 K€ souscrit en 2016 :

-gage sur le véhicule Renault Master acquis en 01/2016 (VNC au 31/12/2018 = 10 K€)

Garantie de l'emprunt SG de 190 K€ souscrit en 2017 :

-nantissement du matériel financé (pelle) à hauteur de 133 K€ (VNC au 31/12/2018 = 79 K€)

Garantie de l'emprunt BTP de 67 K€ souscrit en 2018 :

-nantissement du matériel financé (tractopelle) à hauteur de 170 K€ (VNC au 31/12/2018 = 155 K€)

Garantie de l'emprunt BTP de 75 K€ souscrit en 2018 :

-gage sur le véhicule Mercedes Benz acquis en 07/2018 (VNC au 31/12/2018 = 68 K€)

Garantie de l'emprunt Arkea de 160 K€ souscrit en 2018 :

-sûreté hypothécaire de type PDD sur le bien immobilier situé 78, rue de la Parlette à Clermont-Ferrand acquis en 06/2018 (VNC au 31/12/2018 = 171 K€)

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs -fac.non parvenues	115 172
Banque - intérêts courus à payer	2 050
Personnel - autres charges à payer	15 015
Charges sociales- charges à payer	11 309
Etat - charges à payer	580
Total	144 126

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	32 735		
Total	32 735		

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	124		
Total	124		

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2018
Travaux	6 708 089
Locations et autres produits annexes	30 164
TOTAL	6 738 253

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 347 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 013	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	279	
Amortissements dérogatoires	1 549	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices		17 691
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		111
Produits des cessions d'éléments d'actif		29 817
Amortissements dérogatoires		696
TOTAL	2 841	48 315

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 28/12/1994, la société SAS ROBINET est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SC FINANCIERE ROBINET.

Voir rapport de l'expert comptable

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Voir rapport de l'expert comptable

ROBINET SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 273 350 euros
Siège social : 76 rue de la Parlette
63000 CLERMONT FERRAND
398 024 562 RCS CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2019

Exercice clos le 31 décembre 2018

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2018, notre chiffre d'affaires a progressé et notre résultat net comptable a diminué.

Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2018, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous espérons maintenir notre volume d'activité tout en limitant l'augmentation de nos charges fixes de structure.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2018 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :



halague

		Article D.441-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441-2 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme n'est pas échu					
		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						153						16
Montant total des factures concernées h.t	268 685,21 €	250 376,78 €	303 690,42 €			822 752,41 €	324 175,78 €	323 268,34 €	319 315,15 €			966 759,27 €
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice	15,92 %	14,84 %	18,00 %			48,76 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice							4,81 %	4,80 %	4,74 %			14,35 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – Article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux :											



Calvados

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 738 252 euros contre 6 365 200 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 5,86 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 237 153 euros contre 208 530 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,72 %.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 687 450 euros contre 1 627 773 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,66 %.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 3 033 849 euros contre 2 466 717 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,99 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 77 813 euros contre 77 905 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 0,11 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 202 601 euros contre 1 201 333 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 0,10 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 552 732 euros contre 576 858 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 4,18 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 43 personnes, comme à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 414 579 euros contre 465 416 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 10,92 %.

Le montant des autres charges s'élève à 2 812 euros contre 14 920 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 81,15 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 6 971 838 euros contre 6 430 925 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,41 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3 568 euros contre 142 806 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de - 97,50 %.

Compte tenu d'un résultat financier de - 1 547 euros (- 1 607 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 2 020 euros contre 141 199 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 98,56 %.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 45 473 euros contre 23 182 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de - 1 790 euros contre 16 901 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 49 283,00 euros contre un bénéfice de 140 290,00 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de - 64,87 %.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 416 746 euros contre 3 094 263 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,42 %.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 49 283,91 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

- **À titre de dividendes aux associés pour** **49 203,00 euros**
Soit 1,26 euros par action
- **Le solde au poste « réserve facultative » pour** **80,91 euros**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 752 371,87 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, en cas d'option au barème progressif, s'élève à 632,52 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 48 570,48 euros.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	REFACTION 40%
31.12.2017	140 189,50 €	720,87 €
31.12.2016	146 437,50 €	753,00 €
31.12.2015	28 506,50 €	146,58 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 1 312 euros.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Charles ROBINET
Président



ROBINET SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 273 350 euros
Siège social : 76 rue de la Parlette
63000 CLERMONT FERRAND
398 024 562 RCS CLERMONT-FERRAND

Tableaux financiers au 31 Décembre 2018

Tableau financier	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Capital social	273 350	273 350	273 350	273 350	273 350
Nombre d'actions ordinaires	39 050	39 050	39 050	39 050	39 050
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffre d'affaires hors taxes	6 738 252	6 365 201	5 806 404	5 617 048	5 580 121
Résultat avant impôts, participation, dotation	350 737	521 364	424 508	-128 244	326 454
Impôt sur les bénéfices	- 1 790	16 901	31 990	0	18 825
Participation des salariés	0	7 190	0	58 020	4 780
Résultat après impôts, participation et dotation	49 283	140 290	146 494	28 810	115 718
Résultat distribué	49 203	140 189.50	146 437	28 506.50	115 197.50
Par action - résultat après impôts avant dotation	9.02	12.91	10.05	-3.28	7.88
Par action - résultat après impôts et dotation	1.26	3.59	3.75	0.73	2.96
Effectif moyen des salariés de l'exercice	43	43	44	43	44
Montant de la masse salariale	1 202 601	1 201 333	1 184 158	1 155 029	1 154 444
Cotisations sociales et avantages sociaux	552 732	576 858	584 249	571 959	675 440

Marc ALIBERT

Experts-Comptables D.P.L.E.
Commissaires aux Comptes

Victor-Emanuel BARRY

Experts-Comptables D.P.L.E.
Commissaires aux Comptes

Ghyslaine DESCHAUMES

Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes

www.serec-experts.fr

**Exemplaire destiné au greffe du
Tribunal de Commerce**



ROBINET

Société par actions simplifiée au capital de 273 350 euros

**76 rue de la Parlette
63000 CLERMONT-FERRAND**

RCS CLERMONT FERRAND 398 024 562

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

de l'exercice clos le 31 décembre 2018

3, rue Patrick Depailler – Parc Technologique de la Pardieu – 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04 73 28 50 20 – Fax 04 73 28 50 28 – serec@serec-experts.fr



haluque

ROBINET

SAS au capital de 273 350 €
Siège social : 76 rue de la Parlette
63000 CLERMONT-FERRAND

398024562 RCS CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos au 31 DECEMBRE 2018

Aux Associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ROBINET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ROBINET à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note règles générales de l'annexe des comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable relatif à la comptabilisation des ventes de sous-traitance avec le paiement par la maître d'ouvrage et des locations d'appartement.

IV. Justification des appréciations

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Société à la fin de cet exercice.

V. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société ROBINET à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce précise que notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société ROBINET à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 Juin 2019

Le Commissaire aux comptes
SARL SEREC

Ghyslaine DESCHAUMES
Commissaire aux Comptes
Co-gérante



Marc ALIBERT
Commissaire aux Comptes
Co-gérant



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	5 894	5 894		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	87 479	47 235	40 244	22 866
Constructions	366 443	163 857	202 586	52 438
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 166 259	1 512 641	653 617	360 386
Autres immobilisations corporelles	1 276 075	1 071 171	204 905	260 857
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	5 677		5 677	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20		20	1 520
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 907 847	2 800 798	1 107 049	698 067
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	6 960		6 960	3 446
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 181 753	43 905	1 137 848	785 704
Autres créances	97 392		97 392	237 321
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 034 764		1 034 764	1 358 000
Charges constatées d'avance (3)	32 735		32 735	11 725
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 353 603	43 905	2 309 698	2 396 196
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 261 449	2 844 703	3 416 747	3 094 263

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

SEREC
Société de Commissaire aux Comptes
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
N° SIRET : 316 420 322 00026

Voir rapport de l'expert comptable

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	273 350	273 350
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation	27 335	27 335
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	419 073	418 972
Autres réserves		
Report à nouveau	49 284	140 291
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement	32 533	31 680
Provisions réglementées	801 575	891 628
TOTAL CAPITAUX PROPRES		
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	171 500	241 500
Provisions pour charges	171 500	241 500
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	883 211	446 900
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	85 455	3 550
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 213	2 379
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	932 288	798 097
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	530 136	539 684
Dettes fiscales et sociales	5 636	28 057
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	609	142 468
Autres dettes	124	
Produits constatés d'avance (1)	2 443 672	1 961 135
TOTAL DETTES		
Ecarts de conversion passif	3 416 747	3 094 263
TOTAL GENERAL		

(1) Dont à plus d'un an (a)

645 400 306 413

(1) Dont à moins d'un an (a)

1 792 059 1 652 343

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

2 050 1 292

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

SEREC
Société de Commissaire aux Comptes
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
N° SIRET : 316 420 322 00026

Voir rapport de l'expert comptable

Page 5

Compte de Resultat Production

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Production vendue	6 708 089	99,55	6 341 854	99,63	366 235	5,77
Ventes de travaux						
Prestations de services & activité annexes	30 164	0,45	23 347	0,37	6 817	29,20
Ventes de marchandises						
Var. des travaux en cours						
Var. prestations en cours						
Var. produits finis						
Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	6 738 253	100,00	6 365 201	100,00	373 052	5,86
Achats de matières premières	1 690 587	25,09	1 627 368	25,57	63 219	3,88
Achats de matières consommables	376	0,01	23		353	NS
Achats de marchandises						
Frais accessoires d'achats						
Var. Stock de matières premières	-3 514	-0,05	382	0,01	-3 896	NS
Var. Stock de matières consommables						
Var. Stock de marchandises						
Sous-traitance matériel et travaux						
Transfert de charges						
TOTAL DES ACHATS DIRECTS	1 687 449	25,04	1 627 773	25,57	59 676	3,67
MARGE SUR MATIERES	5 050 803	74,96	4 737 428	74,43	313 376	6,61
Salaires de production	1 202 602	17,85	1 201 334	18,87	1 268	0,11
Charges sociales	582 605	8,65	603 500	9,48	-20 895	-3,46
Autres coûts de production	1 836 018	27,25	1 354 544	21,28	481 474	35,55
Transfert de charges	43 433	0,64	17 914	0,28	25 520	142,46
Subvention	635	0,01	1 830	0,03	-1 195	-65,30
TOTAL DES SALAIRES PRODUCTION	3 577 156	53,09	3 139 634	49,32	437 521	13,94
MARGE SUR COUT DE PRODUCTION	1 473 648	21,87	1 597 793	25,10	-124 145	-7,77
Charges externes	1 197 832	17,78	1 112 174	17,47	85 658	7,70
Transfert de Charges externes	1 585	0,02	6 780	0,11	-5 195	-76,63
Impôts, taxes et versements assimilés	47 941	0,71	51 264	0,81	-3 323	-6,48
Transfert Impôts et taxes	1 494	0,02	2 000	0,03	-506	-25,30
Charges de personnel						
Transfert de Charges de personnel						
Subventions d'exploitation						
Cotisations de l'exploitant						
TOTAL	1 242 695	18,44	1 154 658	18,14	88 036	7,62
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	230 953	3,43	443 135	6,96	-212 182	-47,88
Autres produits de gestion		7		9	-2	-21,87
Transfert de Charges d'exploitation						
Reprises sur provisions						

SEREC
 Société de Commissaire aux Comptes
 3 rue Patrick Depailler
 Parc Technologique de LA PARDIEU
 63000 CLERMONT FERRAND

GESTION
Expertise

Page 6

Compte de Resultat Production

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Dotations aux amortissements et provisions	414 579	6,15	465 416	7,31	-50 837	-10,92
Autres charges de gestion	2 812	0,04	14 920	0,23	-12 108	-81,15
TOTAL	227 385	3,37	300 328	4,72	-72 943	-24,29
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 568	0,05	142 807	2,24	-139 239	-97,50
Quote part sur opérations faites en commun						
Produits financiers	1 613	0,02	937	0,01	676	72,17
Charges financières	3 161	0,05	2 545	0,04	617	24,23
Transfert de Charges financières						
Résultat financier	-1 548	-0,02	-1 608	-0,03	60	-3,71
RESULTAT COURANT	2 020	0,03	141 199	2,22	-139 179	-98,57
Produits exceptionnels	48 315	0,72	26 126	0,41	22 188	84,93
Charges exceptionnelles	2 841	0,04	2 944	0,05	-103	-3,50
Résultat exceptionnel	45 474	0,67	23 183	0,36	22 291	96,16
Participation des salariés			7 190	0,11	-7 190	-100,00
Impôts sur les bénéfices	-1 790	-0,03	16 901	0,27	-18 691	-110,59
RESULTAT DE L'EXERCICE	49 284	0,73	140 291	2,20	-91 007	-64,87

S E R E C

Société de Commissaire aux Comptes

3 rue Patrick Depailler

Parc Technologique de LA PARDIEU

63000 CLERMONT FERRAND

Voir rapport de l'expert comptable N° SIRET : 316 420 322 00026

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ROBINET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 3 416 747 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 49 284 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les changements de méthodes de comptabilisation suivants sont intervenus en 2018 :

- Changement de schéma de comptabilisation des ventes de sous-traitance avec paiement direct par le maître d'ouvrage : à partir du 1er janvier 2018 pour les opérations dont la société Robinet est donneur d'ordre, sont comptabilisés en chiffre d'affaires (sous-traitance à 20%) ainsi qu'en dépenses (sous-traitance) la part de chiffre d'affaires confiée à un sous-traitant.
- Changement de schéma de comptabilisation des locations d'appartement : à partir du 1er janvier 2018 les loyers sont comptabilisés en produits pour leur valeur brute et les dépenses liées aux locations sont comptabilisées en charges.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

S E R E C
Société de Commissaire aux Comptes
 3 rue Patrick Depailler
 Parc Technologique de LA PARDIEU
 63000 CLERMONT FERRAND
 N° SIRET : 316 420 322 00026

Voir rapport de l'expert comptable

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 5 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Voir rapport de l'expert comptable

SEREC
Société de Commissaire aux Comptes
 3 rue Patrick Depailler
 Parc Technologique de LA PARDIEU
 63000 CLERMONT FERRAND
 N° SIRET : 316 420 322 00026

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 54 683 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

S E R E C
Société de Commissaire aux Comptes
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
N° SIRET : 316 420 322 00026

Voir rapport de l'expert comptable

Page 12

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

- Abandon du décalage de paye au cours de l'année 2018 : les taxes assises sur salaires figurant dans comptes de l'année 2018 comportent 13 mois.

SEREC
Société de Commissaire aux Comptes
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
N° SIRET : 316 420 322 00026

Voir rapport de l'expert comptable

Page 13

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 894			5 894
Immobilisations incorporelles	5 894			5 894
- Terrains	70 101	17 378		87 479
- Constructions sur sol propre	210 039	156 404		366 443
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 821 526	473 281	128 548	2 166 259
- Installations générales, agencements aménagement divers	159 719	17 491	1 487	175 723
- Matériel de transport	1 043 916	11 833	9 301	1 046 448
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 320	24 584		53 904
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		5 677		5 677
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 334 621	706 649	139 336	3 901 933
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 520		1 500	20
Immobilisations financières	1 520		1 500	20
ACTIF IMMOBILISE	3 342 034	706 649	140 836	3 907 847

SEREC
Société de Commissaire aux Comptes
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
N° SIRET : 316 420 322 00026

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		706 649		706 649
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		706 649		706 649
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		139 336	1 500	140 836
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		139 336	1 500	140 836

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 894			5 894
Immobilisations incorporelles	5 894			5 894
- Terrains	47 235			47 235
- Constructions sur sol propre	157 601	6 257		163 857
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 461 141	179 949	128 448	1 512 641
- Installations générales, agencements aménagement divers	105 157	17 286		122 443
- Matériel de transport	838 619	88 766	9 300	918 084
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	28 322	2 321		30 644
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 638 073	294 579	137 748	2 794 904
ACTIF IMMOBILISE	2 643 967	294 579	137 748	2 800 798

SEREC
 Société de Commissaire aux Comptes
 3 rue Patrick Depailler
 Parc Technologique de LA PARDIEU
 63000 CLERMONT FERRAND
 N° SIRET : 316 420 322 00026

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 311 899 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	20		20
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 181 753	1 181 753	
Autres	97 392	97 392	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	32 735	32 735	
Total	1 311 899	1 311 879	20

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients -factures à établir	214 994
Fournisseurs -avoirs à recevoir	3 238
Etat - produits à recevoir	2 246
Divers - produits à recevoir	28 962
Total	249 440

SEREC
Société de Commissaire aux Comptes
 3 rue Patrick Depailler
 Parc Technologique de LA PARDIEU
 63000 CLERMONT FERRAND

Voir rapport de l'expert comptable N° SIRET : 316 420 322 00026

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 273 350,00 euros décomposé en 39 050 titres d'une valeur nominale de 7,00 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
FINANCIERE ROBINET 63000 CLERMONT FERRAND	98,71	38 548,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
MONSIEUR MIGNOT ALAIN 63830 NOHANENT	1,28	500,00
ROBINET Charles 63400 CHAMALIERES		1,00
MONSIEUR ROBINET Michel 63000 CLERMONT FERRAND		1,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	31 680	1 549	696	32 533
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	31 680	1 549	696	32 533

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation		
Financières		
Exceptionnelles	1 549	696

SEREC
Société de Commissaire aux Comptes
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
N° SIRET : 316 420 322 00026

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	241 500	120 000	190 000		171 500
Total	241 500	120 000	190 000		171 500
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		120 000	190 000		
Financières					
Exceptionnelles					

SEREC
Société de Commissaire aux Comptes
 3 rue Patrick Depailler
 Parc Technologique de LA PARDIEU
 63000 CLERMONT FERRAND
 N° SIRET : 316 420 322 00026

Voir rapport de l'expert comptable

Page 18

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 437 459 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	2 050	2 050		
- à plus de 1 an à l'origine	881 161	235 761	593 591	51 809
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	932 288	932 288		
Dettes fiscales et sociales	530 136	530 136		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 636	5 636		
Autres dettes (**)	86 064	86 064		
Produits constatés d'avance	124	124		
Total	2 437 459	1 792 059	593 591	51 809

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	628 483
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	192 931
(**) Dont envers les associés	3 360

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 3 360 euros.

Capital restant dû au 31/12/2018 : 881 K€

Intérêts restant dus au 31/12/2018 : 12 K€

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	405 662	482 901	482 901
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	405 662	482 901	482 901

SEREC
Société de Commissaire aux Comptes
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
N° SIRET : 316 420 322 00026

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Garantie de l'emprunt Arkea de 24.9 K€ souscrit en 2016 :

-gage sur le véhicule Renault Master acquis en 01/2016 (VNC au 31/12/2018 = 10 K€)

Garantie de l'emprunt SG de 190 K€ souscrit en 2017 :

-nantissement du matériel financé (pelle) à hauteur de 133 K€ (VNC au 31/12/2018 = 79 K€)

Garantie de l'emprunt BTP de 67 K€ souscrit en 2018 :

-nantissement du matériel financé (tractopelle) à hauteur de 170 K€ (VNC au 31/12/2018 = 155 K€)

Garantie de l'emprunt BTP de 75 K€ souscrit en 2018 :

-gage sur le véhicule Mercedes Benz acquis en 07/2018 (VNC au 31/12/2018 = 68 K€)

Garantie de l'emprunt Arkea de 160 K€ souscrit en 2018 :

-sûreté hypothécaire de type PDD sur le bien immobilier situé 78, rue de la Parlette à Clermont-Ferrand acquis en 06/2018 (VNC au 31/12/2018 = 171 K€)

Charges à payer

Fournisseurs -fac.non parvenues	115 172
Banque - intérêts courus à payer	2 050
Personnel - autres charges à payer	15 015
Charges sociales- charges à payer	11 309
Etat - charges à payer	580
Total	144 126

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	32 735		
Total	32 735		

SEREC
 Société de Commissaire aux Comptes
 3 rue Patrick Depailler
 Parc Technologique de LA PARDIEU
 63000 CLERMONT FERRAND
 N° SIRET : 316 420 322 00026

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance		124	
Total		124	

SEREC
 Société de Commissaire aux Comptes
 3 rue Patrick Depailler
 Parc Technologique de LA PARDIEU
 63000 CLERMONT FERRAND
 N° SIRET : 316 420 322 00026

Voir rapport de l'expert comptable

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2018
Travaux	6 708 089
Locations et autres produits annexes	30 164
TOTAL	6 738 253

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 347 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 013	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	279	
Amortissements dérogatoires	1 549	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices		17 691
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		111
Produits des cessions d'éléments d'actif		29 817
Amortissements dérogatoires		696
TOTAL	2 841	48 315

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 28/12/1994, la société SAS ROBINET est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SC FINANCIERE ROBINET.

S E R E C
Société de Commissaire aux Comptes
 3 rue Patrick Depailler
 Parc Technologique de LA PARDIEU
 63000 CLERMONT FERRAND
 N° SIRET : 316 420 322 00026

Voir rapport de l'expert comptable

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

SEREC
Société de Commissaire aux Comptes
3 rue Patrick Depailler
Parc Technologique de LA PARDIEU
63000 CLERMONT FERRAND
N° SIRET : 316 420 322 0026

Voir rapport de l'expert comptable

Page 23

ROBINET SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 273 350 euros
Siège social : 76 rue de la Parlette
63000 CLERMONT FERRAND
398 024 562 RCS CLERMONT-FERRAND

J U R I 4
Société d'Avocats
 S.E.L.A.F.U.L. au Capital de 81.000 €
 56, Boulevard Gustave Flaubert
 63000 CLERMONT-FERRAND
 Tél. 04 73 42 49 01 - Fax 04 73 42 49 06
 R.C.S. CLERMONT-FERRAND D 404 755 027

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 49 283,91 euros de la manière suivante :

- **À titre de dividendes aux associés pour** **49 203,00 euros**
Soit 1,26 euros par action

- **Le solde au poste « réserve facultative » pour** **80,91 euros**

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, en cas d'option au barème progressif, s'élève à 632,52 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 48 570,48 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	REFACTION 40%
31.12.2017	140 189,50 €	720,87 €
31.12.2016	146 437,50 €	753,00 €
31.12.2015	28 506,50 €	146,58 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Charles ROBINET

